



Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale en Haute-Savoie

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les règles imposées pour le mouvement 2009 ont soulevé de nombreuses critiques préalables de la part de nos organisations syndicales.

Le projet de mouvement que vous nous avez transmis confirme les points négatifs sans apporter d'amélioration.

Nombreux sont les collègues très mécontents d'un mouvement subi par affectation sur un vœu obligatoire de secteur géographique. Alors que le mouvement a pour but d'améliorer tous les ans la situation du service et des personnels, ce projet-ci aggrave les choses dans de nombreux cas :

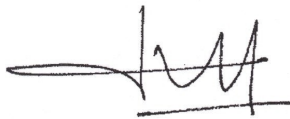
- Ainsi, nombre de collègues s'éloignent de chez eux de façon conséquente. Situation d'autant plus difficile à vivre qu'ils ne sont plus en début de carrière et qu'ils ont des charges de familles importantes. En terme de service, c'est la préparation des classes et la multiplication des congés maladies qui risquent de s'en ressentir.
- Dans nombre de cas, la nomination sur un vœu obligatoire de zone géographique a empêché un collègue de rester sur son poste à la seconde phase du mouvement, ceci au bénéfice de tous : élèves, parents, institution, équipe pédagogique et direction d'école.
- Les conditions de nomination au sein des secteurs géographiques sont d'une réelle opacité, voire d'une franche injustice : comment sont distribués les postes au sein de ces groupes ? Le logiciel ne choisit-il pas d'attribuer aux collègues ayant un plus fort barème, les postes des écoles qui ont le plus de postes vacants, c'est-à-dire les écoles les moins attractives ?
- La notion de barème est pervertie : dans ce projet de mouvement, si l'on ne bénéficiait pas déjà d'une nomination à titre définitif, il fallait :
 - Soit avoir un fort barème qui permette d'être nommé sur un vœu précis.
 - Soit un faible barème qui permette d'être nommé à la seconde phase en évitant une nomination à titre définitif sur un vœu géographique.

Les affectations informatiques avec cette logique de secteurs conduisent à une véritable catastrophe en terme de gestion des ressources humaines. Constaté les aberrations produites par la programmation d'un logiciel sans les corriger par une intervention humaine ne serait pas compréhensible.

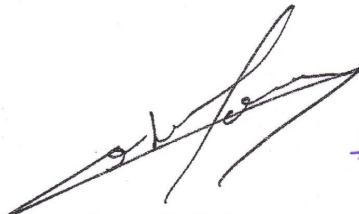
L'affectation des personnels relève de votre responsabilité. Nous vous demandons de prendre en compte les situations des enseignants pour l'intérêt du service.

En conséquence de quoi nous vous demandons, dans un premier temps, que les collègues concernés par une affectation sur secteur géographique puissent, sur leur demande, voir leur projet de nomination revu, ou participer à la seconde phase du mouvement.

Annecy, le 5 mai 2009



Eric COMBET
SE-UNSA 74



Carme MARRA
SGEN-CFDT 74



Philippe DOMERGUE
SNUIPP-FSU 74